

Validation de l'élection des préfets

Rapporteure de la commission spéciale de validation:
Antoinette Badoud (PLR, FDP, GR).

La Rapporteuse. La commission a également constaté que les prescriptions légales ont été respectées pour l'élection des préfets. La commission a pris note de l'élection au premier tour des préfets des districts de la Sarine, de la Singine, de la Gruyère, du Lac, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse. Aucun dépôt de recours n'a été enregistré.

La commission n'a pas de remarque à formuler et vous propose également, à l'unanimité, de valider l'élection des préfets.

– Au vote par assis et levé, cette élection est validée à l'unanimité.

Assermentation des membres du Grand Conseil

M. le Président-doyen d'âge annonce la prestation du serment constitutionnel par M^{mes} et MM. les Députés.

– L'assemblée et le public se lèvent.

M^{me} la Secrétaire générale lit en français la formule du serment pour les membres du Grand Conseil:

«Je jure d'être fidèle à la Constitution du canton de Fribourg, de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens, d'observer avec exactitude les lois de l'Etat et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que Dieu m'assiste.»

Puis, elle le fait en allemand:

«Ich schwöre, der Verfassung des Kantons Freiburg treu zu sein, die Rechte und Freiheiten des Volkes und der Bürger zu ehren, die Staatsgesetze pünktlich zu befolgen und meine Amtspflichten getreulich und gewissenhaft zu erfüllen, so wahr mir Gott hilft.»

Enfin, elle lit en français et en allemand le texte de la formule de la promesse solennelle:

«Je promets sur mon honneur et ma conscience d'être fidèle à la Constitution du canton de Fribourg, de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens, d'observer avec exactitude les lois de l'Etat et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.»

«Ich verspreche bei meiner Ehre und meinem Gewissen, der Verfassung des Kantons Freiburg treu zu sein, die Rechte und Freiheiten des Volkes und der Bürger zu ehren, die Staatsgesetze pünktlich zu befolgen und meine Amtspflichten getreulich und gewissenhaft zu erfüllen.»

M^{me} la Secrétaire générale reçoit le serment de M. Louis Duc, président-doyen d'âge.

M. Louis-Duc, président-doyen d'âge, lève la main droite et prononce les mots: «Je le promets.» Il procède ensuite à l'appel nominal.

– M^{mes} et MM. les Députés, l'un après l'autre, dans l'ordre alphabétique, debout, la main droite levée, prononcent ces mots: «Je le jure», «Ich schwöre es» ou «Je le promets», «Ich verspreche es».

– L'appel nominal révèle la présence de 110 députés.

Assermentation des membres du Conseil d'Etat

Lecture est ensuite donnée de la formule du serment et de la promesse solennelle, dans les deux langues, pour les membres du Conseil d'Etat. A l'appel de leur nom par M. le Président-doyen d'âge, les sept membres du gouvernement, soit MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Beat Vonlanthen, Erwin Jutzet, Georges Godel, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Maurice Ropraz prêtent serment en prononçant les mots: «Je le jure», «Ich schwöre es» ou «Je le promets», «Ich verspreche es».

La formule du serment est la suivante:

«Je jure d'être fidèle à la Constitution du canton de Fribourg, de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens, d'observer avec exactitude les lois de l'Etat et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge, aussi vrai que Dieu m'assiste.»

«Ich schwöre, der Verfassung des Kantons Freiburg treu zu sein, die Rechte und Freiheiten des Volkes und der Bürger zu ehren, die Staatsgesetze pünktlich zu befolgen und meine Amtspflichten getreulich und gewissenhaft zu erfüllen, so wahr mir Gott hilft.»

La formule de la promesse solennelle est la suivante:

«Je promets sur mon honneur et ma conscience d'être fidèle à la Constitution du canton de Fribourg, de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens, d'observer avec exactitude les lois de l'Etat et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.»

«Ich verspreche bei meiner Ehre und meinem Gewissen, der Verfassung des Kantons Freiburg treu zu sein, die Rechte und Freiheiten des Volkes und der Bürger zu ehren, die Staatsgesetze pünktlich zu befolgen und meine Amtspflichten getreulich und gewissenhaft zu erfüllen.»

M. le Président-doyen d'âge annonce alors l'assermentation des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat terminée.

Reconnaissance des groupes parlementaires

Le Président-doyen d'âge. Dans sa séance du 25 novembre dernier, le Bureau provisoire s'est déterminé sur la reconnaissance des groupes parlementaires, définie à l'article 25 al. 1 de la Loi sur le Grand Conseil: En ce qui concerne les groupes formés par des députés appartenant au même parti politique ou élus sur

une liste du même groupe d'électeurs et électrices, on trouve:

1. le groupe parti démocrate-chrétien-parti bourgeois-démocratique;
2. le groupe libéral-radical;
3. le groupe socialiste;
4. le groupe Union démocratique du centre.

Les deux députés élus sur la liste du PBD ont choisi de se joindre au groupe démocrate-chrétien, ce que ce dernier a accepté. Ce groupe s'intitule désormais «groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique».

Un 5^e groupe, baptisé «Alliance centre-gauche», a été formé en conformité avec l'article 25 alinéa 2 de la Loi sur Grand Conseil. Il est composé de 10 membres issus du Parti chrétien-social, des Verts, du Parti Vert libéral, et des Electeurs Libres et d'un indépendant.

Comme pour les autres groupes, sa reconnaissance n'a fait l'objet d'aucune contestation au sein du Bureau provisoire, les conditions légales pour sa constitution ayant été respectées. De ce fait, le préavis du Bureau provisoire est favorable à la reconnaissance de l'ensemble des groupes.

– Au vote, la reconnaissance des groupes est acceptée à l'unanimité.

Constitution du Bureau du Grand Conseil

Le Président-doyen d'âge. Pour la constitution du Bureau du Grand Conseil de la présente législature, nous allons procéder à l'élection de la présidence et des deux vice-présidences pour l'année 2012. Nous élirons ensuite les six scrutateurs et scrutatrices, ainsi que leurs six suppléants. Les présidents de groupe sont d'office membres du Bureau du Grand Conseil.

Election à la présidence du Grand Conseil pour l'année 2012

Le Président-doyen d'âge. Il s'agit d'une élection au scrutin uninominal qui se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Seuls les députés du Grand Conseil sont des candidats valables, à l'exception de la présidente sortante, M^{me} Yvonne Stempf-Horner. Proposition du groupe PDC-PBD: M^{me} Gabrielle Bourguet.

Election à la 1^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2012

Le Président-doyen d'âge. Comme pour l'élection à la présidence, il s'agit d'une élection au scrutin uninominal qui se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Seuls les députés du Grand Conseil sont des candidats valables, à l'exception de la 1^{re} vice-présidente sortante, M^{me} Gabrielle Bourguet. Proposition du groupe PLR: M. Pascal Kuenlin.

Election à la 2^e vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2012

Le Président-doyen d'âge. Comme pour les deux élections précédentes, il s'agit d'une élection au scrutin uninominal qui se fait à la majorité absolue des bulletins valables. Seuls les députés du Grand Conseil sont des candidats valables, à l'exception du 2^e vice-président sortant, M. Pascal Kuenlin.

Proposition du groupe UDC: M^{me} Katharina Thalmann-Bolz.

Résultat de l'élection à la 2^e vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2012

Bulletins distribués: 110; rentrés: 110; blancs: 6; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, à Morat, est élue par 97 voix. Il y a 7 voix éparses. (*Applaudissements!*)

– Des représentants de la famille, de la commune de Morat et du parti de l'Union démocratique du centre félicitent et fleurissent l'élue.

Le Président-doyen d'âge. Chère Madame la deuxième Vice-Présidente, vous me permettez de vous saluer personnellement. Je me trouvais au Grand Conseil dans le banc tout au fond et je voyais cette petite dame au milieu de ce grand groupe. Je me suis dit: comment peut-elle faire au milieu de tous ces hommes? Aujourd'hui, vous avez une récompense énorme de ce parlement. Vous voici la deuxième vice-présidente. Vous aurez un certain purgatoire, mais vous arriverez dans deux ans à la marche suprême. Je vous félicite.

Résultat de l'élection à la 1^{re} vice-présidence du Grand Conseil pour l'année 2012

Bulletins distribués: 110; rentrés: 108; blancs: 7; nuls: 2; valables: 99; majorité absolue: 50.

M. Pascal Kuenlin, à Marly, est élu par 93 voix. Il y a 6 voix éparses. (*Applaudissements!*)

– Des représentants de la famille, de la commune de Marly et du parti libéral-radical félicitent et fleurissent l'élue.

Le Président-doyen d'âge. Mon cher premier vice-président, on pourrait se poser des questions quand un homme offre des fleurs à un homme. Je vous félicite Monsieur le Premier vice-président, vous qui êtes un homme rompu à diverses tâches, sportives ou dans le monde des affaires. J'ai néanmoins quelques soucis pour vous. Je sais que vous étiez un sportif reconnu, mais mon petit doigt m'a dit qu'aujourd'hui, si vous promenez votre chien, c'est plutôt le chien qui vous tire. J'ai aussi appris que dans le monde des affaires, vous avez souvent affaire à de jolis gueleutons, alors attention à la mayonnaise! Ne pas trop épicer, etc. Cher Premier vice-président, vous allez bientôt, dans une année, accéder à cette place. Je vous souhaite une bonne année de première vice-présidence!